

## **Ecole élémentaire Yvette Raynaud**

1, rue des églantiers

31120 ROQUES-SUR-GARONNE

Tél : 05 61 76 78 76

Courriel : ce.0311649z@ac-toulouse.fr

# **PROCES-VERBAL**

## ***Troisième conseil d'école***

### ***Lundi 19 juin 2017, 18 h – 20 h***

#### **Présents :**

Elus : M. CHATONNAY (Maire), Mme HUBERT.

Représentants des parents d'élèves élus : M. AUTHENAC, Mme HELLUY, Mme PERIES, Mme DE HARO-PERROUD, Mme VERA, M. LEMAIRE, Mme MAGRY-ATALLAH, Mme SOURY (élus FCPE), Mme BASSAU-BONACHE (suppléante liste FCPE).

Enseignants : Mme BREHAULT (Directrice de l'école élémentaire), Mme BRIATTE, M. DELALEUX, Mme TOUCHAIS, Mme PRION, Mme BALDIT, Mme MUNOZ, Mme MONTARIOL, Mme HESS, Mme GEGOUT, Mme GUEZ, Mme DUHAMEAU, Mme BERRUET, Mme PROCESSE (enseignants).

**Membres excusés** : M. MERCIER (IEN), Mme SAURET (élue FCPE), Mme MENDES FERREIRA et Mme DE LAFARGUE (enseignantes).

**Absents** : Mme SANCHEZ, M. MORISOT, Mme STEIGELMANN et M. ROCHARD (Représentants élus des parents d'élèves), Mme MINARI (psychologue scolaire), Mme GUILLAUMONT (DDEN).

## **I – INFORMATION CONCERNANT LA RENTRÉE 2017**

### **• Effectifs**

Pour le moment, il est prévu que l'école accueille 294 élèves : 57 CP, 50 CE1, 61 CE2, 66 CM1 et 60 CM2. Mais 2 familles d'enfants scolarisés en GS ne sont toujours pas venues les inscrire à l'école et il devrait y avoir environ 10 inscriptions supplémentaires liées à l'ouverture d'une classe ULIS.

### **• Nombre de classes**

La 13ème classe a bien été fermée, en revanche, il a été décidé par l'Inspecteur d'ouvrir une ULIS dans l'école. En septembre, l'école élémentaire Yvette Raynaud accueillera donc 12 classes plus une ULIS. Mme Bréhault indique qu'il devrait y avoir au moins 3 classes à double-niveaux.

ULIS est un acronyme qui signifie Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire, il s'agit d'un dispositif pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degré car il existe des ULIS-Ecole, ULIS-Collège et ULIS-Lycée.

Les élèves scolarisés au titre des ULIS présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction

visuelle ou des troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladies invalidantes). Ce sont les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui décident de l'orientation d'un élève vers une ULIS qui lui offre la possibilité de poursuivre en inclusion des apprentissages adaptés à ses potentialités et besoins et d'acquérir des compétences sociales et scolaires, même lorsque ses acquis sont très réduits. Les ULIS concernent donc des élèves accueillis à l'école avec un PPS (Projet personnalisé de scolarisation).

Les élèves orientés en ULIS sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire.

Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

Mme De Haro-Perroud demande si les élèves affectés dans la classe ULIS sont des élèves de Roques et si ces élèves sont déjà accompagnés par une AVS. Mme Bréhault explique que ces élèves peuvent venir d'autres écoles. L'affectation est en cours de notification. Normalement 12 élèves devraient être affectés dans cette ULIS.

Ils iront dans la classe n°7. L'enseignant de cette ULIS n'a pas encore été affecté.

- **Départs et arrivées au sein de l'équipe enseignante**

Mmes Briatte, De Lafargue, Prion, Baldit, Munoz et Gegout vont quitter l'équipe pédagogique, Mme Fetiveaud et Mme Peny vont y entrer. Mme Berruet ne sait pas encore si elle aura un poste dans l'école ou non. Trois nouveaux enseignants supplémentaires au moins devraient également être nommés pour compléter des postes à temps partiels en classe et pour le poste en ULIS.

- **Listes des fournitures scolaires**

Les enseignants indiquent que les changements faits sur les listes de fournitures pour la rentrée sont minimes, elles ressembleront à celle de l'année actuelle. Les listes seront distribuées aux élèves ainsi qu'aux élèves de GS d'ici la fin du mois et envoyées aux nouveaux arrivants. Elles seront également affichées et envoyées à la mairie pour apparaître sur le site internet.

- **Retards**

Le nombre de retardataires le matin a baissé mais, malheureusement, les retardataires réguliers restent problématiques. C'est pourquoi, à partir de la rentrée de septembre, Mme Bréhault n'ira plus ouvrir aux retardataires entre 8h50 et 8h55 et ils devront se présenter au moment de la récréation du matin (soit entre 10h10 et 10h25 pour les élèves des classes de cycle 2 et entre 10h25 et 10h40 pour les élèves des classes de cycle 3). Mme Bréhault précise que cette information a été donnée par le Rectorat.

Les enfants qui seront laissés par les parents devant le portail resteront, comme c'est déjà le cas actuellement, sous la responsabilité des parents.

- **Changements liés à l'entrée dans la nouvelle communauté de commune**

- Comment les enfants seront-ils inscrits à la cantine ? Y aura-t-il des badgeuses ?

L'inscription à la cantine sera faite comme dans le Muretain. Un courrier sera adressé aux parents indiquant les nouvelles informations. Le site du Muretain indique qu'un formulaire pré-rempli sera fourni aux élèves dans les écoles. Pour la rentrée scolaire 2017, il n'y aura pas de modification sur l'organisation actuelle (pas de badgeuse).

Le choix des menus (avec ou sans viande) à la cantine a été étendu dans toute la nouvelle communauté de commune.

- Les interventions des professeurs de l'école de musique dans les classes vont-elles perdurer ?

Les communes de Lamasquère, Seysses, Frouzins et Roques/Garonne doivent reprendre la compétence à leur compte. Actuellement, les mairies concernées essaient de faire perdurer les activités et interventions actuelles (cours de musique). Il faut maintenant trouver la formule qui conviendra pour que l'école de musique puisse continuer (les Maires concernés doivent se rencontrer dans les semaines à venir).

Jusqu'en janvier 2018, le système actuel perdurera.

M. Chatonnay espère que les activités de l'école de musique pourront continuer en offrant les mêmes services qu'actuellement. Il souhaite pouvoir maintenir une harmonie entre le scolaire et la culture.

- Les interventions de l'animatrice sportive, Christelle Mattera vont-elles continuer ?

Pour Christelle Mattera, un accord doit être trouvé avec la nouvelle communauté de commune, pour la détacher et lui laisser du temps d'intervention au sein de l'école. Ses interventions perdureront donc au moins jusqu'en janvier 2018.

Madame Bréhault précise donc que l'équipe enseignante commencera l'année avec son intervention et des plannings pour l'année scolaire (avec révision pourra donc être faite en janvier).

## **II – PROJETS FINALISÉS ET SORTIES RÉALISÉES DEPUIS LE SECOND CONSEIL D'ÉCOLE.**

CP A et CE1 A :

- Les classes ont été voir la pièce « La Mouette et le Chat. »
- Elles ont participé à une journée nature au Lac Lamartine (pêche et orientation)
- Et ont participé aux classes découverte à Ax-les-Thermes, avec les classes de CE1B et CE2/CM1 Les enseignantes remercient à ce propos la Mairie pour sa participation financière et la mise à disposition des 3 animateurs. Elles remercient également l'APER pour les actions menées et sa participation financière.

CP B :

- La classe a mené un projet sur la vie autrefois et s'est rendue au musée du Lherm. Les élèves ont créé un musée en classe avec des objets anciens apportés par les enfants.
- Les élèves se rendront au Lac Lamartine le 6 juillet pour y faire une activité pêche.

CP/CE1 :

- La classe s'est rendue au lac Lamartine dans le cadre des journées nature (activités autour de la pêche et de la mare pédagogique)
- Les élèves ont été visiter le village Gaulois le vendredi 16 juin.
- Le cycle piscine se terminera le lundi 26 juin. Les enseignantes remercient à ce propos les parents accompagnateurs.

CE1 A :

- En plus des actions déjà évoquées, la classe a bénéficié de la mise à disposition par l'association MIGADO d'un aquarium pour participer à l'élevage de saumons qui ont été relâchés dans la nature début juin.
- Les élèves ont participé également à un projet jeux de société.
- Les élèves ont également suivi un cycle natation.

CE1 B : En plus de la classe découverte les élèves ont suivi un cycle natation.

CE2 A et CE2 B :

- Projet autour des contes. Visite de l'atelier du livre à Montolieu (les élèves y ont notamment réalisé une première de couverture pour leur recueil de contes réalisé en APC).
- Les élèves ont vu la pièce de théâtre « l'Ogrelet » au Théâtre du Grand Rond

- Le 27 juin, ils se rendront au parc de la Préhistoire à Tarascon.
- Tous les élèves de CE2 ont passé le permis piéton.

En plus de ces activités, la classe de CE2 A a fait un élevage de chenilles.

CE2/CM1 :

- Les élèves ont participé à la classe découverte.
- Les CE2 ont aussi passé le permis piétons.

CM1 A :

- Le projet autour de la danse occitane n'a pas été mené à son terme.
- Les élèves ont participé à un cycle piscine.
- Une sortie au château de Merville est prévue mardi 27 juin avec les classes de CM1/CM2, CM1 B et CM2 A.

CM1 B :

- Les élèves ont participé aux ateliers « Maths en scène » à Castanet.
- La classe a participé à la sortie avec la classe de CE2/CM1 et de CM2 B. Les enseignants sont ravis de cette sortie et remercient chaleureusement les parents accompagnateurs pour leur implication dans la réussite de cette journée ainsi que la municipalité et notamment, M. Signori, le policier municipal, M. Nottaris et Mme Mattera, les animateurs.
- Les élèves se rendront au château de Merville le 27 juin.

CM1/CM2 :

- Avec Mme De Lafargue, la classe s'est rendue à ODYSSUD pour voir le Malandain ballet de Biarritz avec la classe de CM2 B.
- Avec Mme Baldit, les élèves ont travaillé autour des danses occitanes et participé au bal occitan le 18 mai.
- Ils iront également au château de Merville le 27 juin.
- Ils se rendront avec les élèves de la classe de CM2 A au musée de la Résistance mercredi 21 juin.
- Mme Baldit ajoute que les CM1 ont participé au cycle natation avec les élèves de CM1 de la classe de Mme Touchais.

CM2 A :

- Ils iront également au château de Merville le 27 juin.
- Ils se rendront au musée de la Résistance mercredi 21 juin.

CM2 B :

- Avec Mme Briatte, les élèves ont participé à un tournoi de handball au collège avec les élèves de 6ème.
- Avec Mme Bréhault, les élèves ont présenté leur chorégraphie « Harcèledanse » créée dans le cadre de leur projet danse, le 2 mai, au théâtre Marcel Pagnol de Villeneuve-Tolosane.
- La classe s'est également rendue à ODYSSUD pour voir le Malandain ballet de Biarritz.
- En lien avec le programme d'histoire, la classe s'est rendue, le 12 juin au musée de la résistance et de la déportation.
- La classe a également fait partie de la sortie vélo commune avec les CE2/CM1 et les CM1 B.
- De plus, comme les autres élèves de CM2, les élèves de CM2 B ont passé leur permis internet sous la supervision des gendarmes de la BPDJ.
- Mme Bréhault ajoute que l'intervention des personnels de la Ligue contre le cancer à propos des méfaits de la cigarette aura finalement lieu le 3 juillet auprès des 3 classes de CM2.

Madame Péries intervient pour parler du spectacle de musique qui a eu lieu en janvier avec les classes de Mmes Proesse, Guez, Munoz et Gegout. Elle précise que c'était très agréable pour les spectateurs car il n'y avait pas de bruit, les spectateurs étaient très calmes.

### **III – BUDGETS ALLOUÉS PAR LA MAIRIE EN 2017.**

Pour l'année 2017, les budgets alloués à l'école élémentaire sont les suivants :

#### **Budget de fonctionnement :**

- 11 800 € pour les fournitures scolaires soit environ 38 € par élève.
- 200 € pour la pharmacie.
- 2 964,50 € pour le transport (y compris le transport pour se rendre à la piscine).
- 3 800 € pour la piscine.
- 6 260 € de subvention pour la coopérative scolaire, ce qui représente un somme quasiment constante.
- 1 960 € de subvention pour les classes transplantées.
- Environ 2500 € pour la subvention « Ecole et cinéma » qui permet de rembourser exactement le prix des entrées payées par la coopérative.

#### **Budget d'investissement :**

- 3 500 € ont été prévus pour renouveler du mobilier classe.
- 10 200 € ont été prévus pour le reste des achats d'investissement et principalement afin d'équiper 3 nouvelles classes d'un vidéoprojecteur à très courte focale, d'un ordinateur avec écran, d'une souris sans fil, de baffles et que les tableaux verts de ces classes soient remplacés par des tableaux blancs mats sur lesquels on puisse à la fois écrire et projeter.

Mme Hubert indique qu'il est prévu d'installer ce matériel en juillet afin qu'il soit opérationnel pour la rentrée.

### **IV – TRAVAUX PRÉVUS DANS LES LOCAUX DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PENDANT L'ÉTÉ.**

Cet été, côté élémentaire, il est prévu de remplacer les fenêtres des salles 1, 7 et 8 et du bureau de direction ainsi que les ouvertures qui donnent sur le toit au niveau de la salle des maîtres et de la salle de réserve de matériel attenante. Les stores existants seront reposés et un store sera installé dans le bureau à la place du rideau actuel. La partie couverte du préau va être prolongée.

### **V – EXERCICE PPMS DU 18 MAI 2017.**

L'exercice commun avec la Maternelle s'est bien déroulé. Toutes les classes ont su se confiner rapidement, seules 2 classes sont restées assez bruyantes. Donc, concernant les élèves des autres classes, on peut considérer qu'ils ont bien intégré le principe de ce type d'exercice. De plus, chaque enseignant a été très réactif au niveau de la mise à l'abri, de la fermeture des rideaux, volets et des portes. L'alerte a été donnée oralement, la façon de donner l'alerte reste un point non résolu.

### **VI – QUESTIONS DIVERSES.**

#### **Photos :**

Mme De Haro-Perroud s'interroge sur le retour du questionnaire concernant les photos de classe. Mme Bréhault précise que la majorité des parents a dit être satisfaite par ce nouveau type de photos. La remarque concernant le format faite par Mme Helluy au précédent conseil d'école a été prise en compte par le photographe. Concernant le prix, en revanche, il restera inchangé.

#### **Incidents dans la classe de Mme Touchais et violence à l'école :**

M. Authenac s'inquiète de coups et de bagarres entre des élèves de cette classe qui lui ont été rapportés. Il indique que plusieurs parents se sont plaints à lui de l'ambiance délétère qui règne dans la classe. Il souhaite savoir quels autres moyens ont été mis en place pour essayer de résoudre les problèmes de violence et

d'incivilités depuis que ceux-ci avaient été évoqués au second conseil d'école. Mme Bréhault précise que tout ce que l'équipe enseignante et elle-même avaient la possibilité de faire a été fait (rapports, fiches de navettes signalement, équipes éducatives ...) et continue d'être suivi. M. Authenac n'est pas satisfait de cette réponse et ajoute que ce n'est pas suffisant puisque la fin de l'année approche et que la situation n'a pas évoluée, Mme Bréhault indique qu'elle ne peut pas faire davantage et lui propose de s'adresser à Monsieur l'Inspecteur qui est son supérieur hiérarchique et celui de l'ensemble des enseignants.

Mme Bréhault ajoute également que les problèmes de violence ne concernent pas que cette classe. Il y a plusieurs élèves très violents verbalement et physiquement dans l'école. Violences verbales et physiques entre enfants sont quotidiennes et même plusieurs adultes de l'école ont été insultés et frappés par des élèves cette année.

M. Le Maire indique que les services périscolaires lui ont également fait remonter les problèmes de violences présents sur l'école. Ils ajoute que les signalements sont de plus en plus fréquents.

Mme Helluy demande à Mme Bréhault si un projet commun concernant les problèmes de violence entre l'école et L'ALAE va être mis en place à la rentrée. Mme Bréhault confirme que ce projet est en cours.

### **Spectacle du 23 juin :**

M. Authenac demande des précisions concernant les horaires du spectacle du vendredi 23 juin.

Mme Bréhault répond que :

- les élèves des classes concernées au cycle 2 commenceront à 18h45.
- tous les élèves de classes de cycle 3 présenteront leur spectacle à partir de 20h00.

### **Semaine de 4 jours :**

Le nouveau Ministre de l'Education Nationale, M. Blanquer, a indiqué le fait que les DASEN (Directeur Académiques des Services de l'Éducation Nationale) auraient la possibilité d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur quatre jours. Les enseignants s'interrogent donc sur le positionnement de la Mairie à ce sujet ainsi que sur celui des représentants des parents.

M. Le Maire indique que la commune n'est pas favorable à un changement des rythmes scolaires et que l'école restera sur le fonctionnement actuel.

Les parents d'élèves suivent cette position.

La séance est levée à 19h28 et est suivie d'un apéritif convivial offert par la municipalité.

Les secrétaires de séance  
Mme MUNOZ et Mme GEGOUT

La présidente du conseil d'école,  
directrice de l'école élémentaire  
Mme BREHAULT